



La mise à disposition des locaux est gratuite pour les associations scéennes à but non lucratif et /ou pour des associations organisant des manifestations d'intérêt local à but désintéressé. Elle est payante pour tous les autres types de groupements ou de manifestations (réunion de conseil syndical, salon professionnel...). Tout dépassement d'horaire au-delà de 23 h est facturé selon la grille tarifaire, quel que soit le statut de l'occupant.

Pour les particuliers, merci de contacter le service [Sceaux info mairie](#).

Organisme

Nom de l'organisme

Adresse de l'organisme (obligatoire):

Ville

Téléphone de l'organisme

E-mail de l'organisme

Représentant légal de l'organisme

Demandeur

Civilité (obligatoire)

Madame Monsieur

Prénom(s)

Nom

Fonction

Adresse (obligatoire):

Téléphone (obligatoire):

E-mail (obligatoire):

ÉTAPE SUIVANTE

À LA CROISÉE DES TALENTS

VILLE DE SCEAUX

122 RUE HOUDAN
92330 SCEAUX

 01 41 13 33 00

- ▶ MENTIONS LÉGALES
- ▶ DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RGAA

LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom



✕ DÉSINSCRIPTION

HORAIRES D'OUVERTURE : Lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; jeudi de 8h30 à 12h. Samedi : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté de 9h à 12h.

RÉALISATION

STRATIS